

**EXTRAIT DE DELIBERATION**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2022\_9\_2**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 38

**Objet : MSP Coulonges**  
**sur l'Autize - Validation**  
**esquisses - MOE missions**  
**optionnelles**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 15 novembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 08 Novembre 2022

**Titulaires** : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur CÉLÉRAU Florent, Monsieur GUITTON Claude

**Pouvoirs :**

Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc  
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane  
Monsieur DEDOYARD Philippe a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis  
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

**Absent(s)** : Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie

**Excusé(s)** : Madame EVRARD Elisabeth, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane BAILLY

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur  
Vu le code de la commande publique et notamment les articles R2113-4 à R2113-6  
Vu le projet de création d'une maison de santé pluriprofessionnelle sur la commune de Coulonges sur l'Autize en intégrant le cabinet médical existant  
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 septembre 2021 approuvant l'achat d'un terrain de 2000 m<sup>2</sup> pour permettre l'extension de l'existant  
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 mars 2022 approuvant le pré-programme détaillé pour un montant d'enveloppe de travaux de 1 100 000 € ht  
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture Luc Cogny pour un montant d'honoraires de 9 480€ (phase tranche ferme ht)

Considérant que l'exécution de la tranche optionnelle est subordonnée à la délivrance d'un ordre de service de poursuivre ou non, au vu du diagnostic et de l'esquisse réalisés dans la phase de la tranche ferme  
Considérant la restitution du diagnostic et des esquisses du projet par le maître d'œuvre invitant à poursuivre les études pour chiffrage.

Sur avis favorable du Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

**- De valider les esquisses présentées pour permettre au maître d'œuvre de poursuivre ses études**

- D'affermir les phases optionnelles comprenant la mission de base complète dont APS-APD-PC
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à la maîtrise d'œuvre

**Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY

Emis le 15/11/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

